

<b>Zeitschrift:</b>	Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau
<b>Herausgeber:</b>	Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft
<b>Band:</b>	7 (1897)
<b>Artikel:</b>	Du Florin du poids de Piémont
<b>Autor:</b>	Vallentin du Cheylard, Roger
<b>Kapitel:</b>	II
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-172110">https://doi.org/10.5169/seals-172110</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 31.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

« fini et justi, parvi ponderis legitimi *Pedemontis* »,  
versés « in bonis florenis auri <sup>1</sup> ».

25<sup>o</sup> Pour terminer ces extraits empruntés au riche fonds du chapitre de Saint-Apollinaire, nous ajoutons que le florin du poids de Piémont est relaté de moins en moins souvent et que nous l'avons rencontré pour la dernière fois, à la date du 21 mars 1415, dans un acte de vente, dont le prix, spécifié en florins du poids de Piémont, fut soldé « tam in bonis florenis « quam alia pecunia <sup>2</sup> ».

## II

Il résulte de ce premier exposé que le florin de Florence adopté à Valence, au moins dès 1322, comme monnaie d'or usuelle, fut remplacé, même avant 1345 par le florin, désigné sous le nom de florin du poids de Piémont.

Malgré le soin consciencieux avec lequel nous avons dirigé nos investigations, nous avons pensé qu'il était indispensable de contrôler les résultats obtenus, en consultant un certain nombre de documents divers du deuxième quart du XIV<sup>e</sup> siècle, appartenant à une série entièrement classée des Archives départementales de la Drôme, dont l'intérêt est si vif et qui est fort étendue, la série E.

Le carton E 456 renferme une obligation, datée de 1330, de 320 florins de Florence « tres centum et viginti « florenos auri, boni et fini de cuneo et pondere Flo- « encie ». Il contient encore d'après l'inventaire : « 1<sup>o</sup> Une « vente par noble Saramand Reynaud, de Cobone, damoi-

<sup>1</sup> On trouve les trois leçons *Pedemontis*, *Pedismontis* et *Pedimontis*.

<sup>2</sup> *Table alphabétique, etc.*, pp. 1109, 1291, 1296, 1297, 1305, 1313. Les textes visés qui existent encore de nos jours, portent les cotes : *Valence*, n° 119, 122, 126, 128, 133, 135, 138, 139, 141, 153, 169, 172, 188 et 296; *Alixan*, n° 9. Les citations, faites en français, se rapportent à des documents inventoriés au XVII<sup>e</sup> siècle, et aujourd'hui disparus.

« seau, à noble puissant Guigues de Montoison, des château, mandement, territoire et district de Cobone, diocèse de Die, moyennant une rente viagère de 60 sétiers et 1 émine de blé, 47 d'avoine et 48 florins d'or du poids de Piémont ». 2<sup>o</sup> « Une vente par Delmas Cebolhon, de Bourdeaux, au même Guillaume de terres près de la rivière du Roubion et de 2 deniers de cense, moyennant 40 florins d'or, monnaie de Piémont<sup>1</sup> ».

Un examen attentif des chartes qu'il conserve, nous permet d'indiquer des faits précis :

- 1<sup>o</sup> Un acte de 1333 « anno domini millesimo trecentesimo tercio, secunde indictionis », relate « viginti et decem florenos auri de pondere *Pedemontis* ».
- 2<sup>o</sup> Une vente du 11 septembre 1333 mentionne « necnon septuaginta octo florenos auri, boni, puri et fini de justo pondere *Podii Montis* » (*sic*).

Voilà plus qu'il n'en faut pour faire remonter à l'année 1333, tout au moins, l'apparition du florin du poids de Piémont dans le Bas-Dauphiné. Nous insistons spécialement sur l'orthographe *Podii Montis*. Elle dénote de la part du scribe des notions géographiques peu étendues. Elle démontre surtout qu'il s'agit d'une espèce monétaire, si peu connue en 1333, qu'on méconnaît le nom du pays dont elle rappelle la dénomination. Nous en concluons hardiment que le commencement de l'emploi du florin dit florin du poids de Piémont, peut être fixé pour la partie inférieure du Dauphiné à l'année 1333, d'une manière très approximative.

### III

La vogue du florin du poids de Piémont ne fut pas limitée à cette province. Il sera aisé de prouver que

<sup>1</sup> A. LACROIX, *Inventaire sommaire des archives départementales, antérieures à 1790*, pp. 59-60.